

# Formation CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance -AEPE

## Règlement d'admission

*Certificat d'aptitude professionnelle du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse de niveau 3  
Arrêté du 30 novembre 2020 portant création de la spécialité « Accompagnant éducatif petite enfance » de certificat  
d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance (rectificatif)*

**AJACCIO**  
Rue Louis Nyer - Immeuble  
Le Pélican Bât A I 20090 Ajaccio  
Tél. 04 95 25 04 73

**BASTIA**  
Couvent Capanelle,  
Route de Ville, 20200 Bastia  
Tél. 04 95 54 10 23

**CALVI**  
Place Porteuse d'eau  
Rue Stretta di a pila  
20260 Calvi

**PORTO-VECCHIO**  
75 Quartier trinité  
Immeuble Trinibalda  
20137 Porto-Vecchio  
Tél. 04 95 77 18 99

## I- Le métier

Le CAP AEPE est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité.

Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité. Il peut exercer son activité :

- en structure collective : crèches, écoles maternelles, etc.
- en accueil individuel : à son domicile ou au domicile des parents.

## II- La formation

**Les 5 domaines d'activités sont :**

- Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités
- Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques
- Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention
- Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations.

**Les 5 blocs de compétence sont :**

- Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale
- Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
- Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenant
- Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques.

## Durée et organisation

- Formation en centre de formation étalée sur 2 ans -entre 562 heures et 695 heures dont 35h intégration et accompagnement à l'entrée en formation

### Candidats non titulaires de diplôme :

→ Parcours complet soit 695 heures -obligation de suivre les enseignements généraux et PSE

### Candidats déjà titulaires de diplômes :

→ Parcours court en fonction du diplôme entre 140 et 597 heures

- Rythme 35h/semaines 1 semaine /3 en centre de formation
- Formation pratique

### Formation continue -initiale :

→ 16 semaines de stage sur 2 ans -minimum 8 semaines la deuxième année : 4 semaines minimum en école maternelle – 4 semaines minimum en EAJE ou chez une assistante maternelle agréée

### Formation en apprentissage :

→ Si l'entreprise n'offre pas tous les aspects de la formation alors obligation d'un stage hors structure employeur cf. art. R117-5-1 du Code du Travail

## Equivalence de compétences et allègements

### Possibilité de valider par blocs de compétences amenant à des dispenses ou allègements

|   |  |
|---|--|
| <b>Dispenses des Epreuves du CAP AEPE</b>               | Titulaires des diplômes  |
| <b>EP1 Accompagner le développement du jeune enfant</b> | Titre ADVF<br>BEPA Services Aux Personnes<br>BEP Accompagnement, Soins et Services à la Personne   |
| <b>EP2 Exercer son activité en accueil collectif</b>    | CP JEPS<br>BEP Accompagnement, Soins et Services à la Personne   |
| <b>EP3 Exercer son activité en accueil individuel</b>   | Titre ADVF<br>BEPA Services Aux Personnes<br>CAP Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural<br>Mention complémentaire d'Aide à Domicile |
| <b>Prévention, Santé, Environnement (PSE)</b>           | CAP tout secteur confondu<br>BEP tout secteur confondu<br>BAC PRO tout secteur confondu  |
| <b>Matières générales (sauf PSE)</b>                    | Tout diplôme éducation nationale (DAEU, CAP, BEP, BAC, BP)   |
| <b>Education physique et sportive</b>                   | <b>Apprentis</b> : Tout diplôme éducation nationale (DAEU, CAP, BEP, BAC, BP)<br><b>Non apprentis</b> : dispenses de droit de cette matière  |

### III- Conditions d'accès à La formation

Être âgé-e de 18 ans

Être à jour de ses vaccinations

Pas de niveau minimum de diplôme (niveau fin de 3<sup>ième</sup>)

#### Conditions d'entrée :

Satisfaire aux tests de positionnement :

- **Épreuve écrite d'admissibilité (1h30 notée sur 20)**

10 questions orientées sur l'actualité sociale : pour être admissible à l'épreuve orale le candidat doit obtenir une note supérieure ou égale à 10/20

- **Épreuve orale d'admission (30mn notée sur 20)**

L'entretien porte sur la connaissance des métiers et la motivation à entrer en formation : pour être admis le candidat doit obtenir une note supérieure ou égale à 10/20

***Les titulaires d'un diplôme de l'éducation nationale sont dispensés de l'épreuve écrite***

### IV- Modalités pédagogiques

#### Modalités pédagogiques

La diversité des méthodes et des moyens pédagogiques favorise la construction et l'appropriation des savoirs par l'élève.

- Le cours magistral (CM) Les cours magistraux sont assurés par des formateurs permanents ou non permanents de l'institut.
- Le travail dirigé (TD) Réalisé en groupes de maximum 12 élèves, le travail dirigé vise la participation active, la confrontation d'expériences, la co-construction et la coopération dans le travail à réaliser, valorisant ainsi le potentiel du groupe. Il facilite la prise de parole, les échanges entre pairs dans la construction et l'intégration des savoirs. Les travaux dirigés font appel à différents supports tels que des situations issues du terrain, des films, des témoignages...
- Les travaux personnels guidés (TPG) Ces temps collectifs ou individuels répartis au sein des différents modules, permettent d'accompagner le travail personnel des étudiants afin d'optimiser leur réussite. Ils s'appuient sur des travaux préparatoires en amont des enseignements et des ateliers de révisions en amont des évaluations. Ces temps permettent aussi un accompagnement des apprenants les plus en difficulté qui bénéficient des conseils et éclairages apportés par les formateurs. Il peut aussi s'agir pour les formateurs de proposer des méthodes d'organisation et d'apprentissage notamment afin de développer les capacités de hiérarchisation et d'interprétations des informations
- Suivi pédagogique individualisé des apprenants : réparti tout au long de la formation
- Entraînements écrits et oraux aux épreuves de l'examen
- Plateaux techniques : soin de l'enfant, élaboration des repas, entretien des locaux
- Plateforme formation e-learning callist@
- La formation pratique, délivrée au sein de sites qualifiants, est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. A partir des objectifs de stage définis par le référentiel de

formation, les stagiaires sont accompagnés pour rédiger leurs propres objectifs, leur curriculum vitae et leurs lettres de motivation destinés aux sites qualifiants.

- Les formateurs référents effectuent des visites de stages sur sites qualifiants. La visite est centrée sur le stagiaire et vise à mesurer l'atteinte des objectifs de stage et la progression de l'étudiant dans sa posture de futur professionnel.
- En dehors des visites sur site qualifiant, des groupes de réflexion à partir de la pratique professionnelle sont organisés au sein de l'institut de formation. Ces regroupements permettent un échange sur le vécu en stage, un suivi des difficultés éventuelles, un ajustement de la pratique professionnelle, le suivi des situations professionnelles.

**AJACCIO**

Rue Louis Nyer - Immeuble  
Le Pélican Bât A I 20090 Ajaccio  
Tél. 04 95 25 04 73

**BASTIA**

Couvent Capanelle,  
Route de Ville, 20200 Bastia  
Tél. 04 95 54 10 23

**CALVI**

Place Porteuse d'eau  
Rue Stretta di a pila  
20260 Calvi

**PORTO-VECCHIO**

75 Quartier trinité  
Immeuble Trinibalda  
20137 Porto-Vecchio  
Tél. 04 95 77 18 99

## Modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation sont spécifiques pour chaque module de formation et comportent des épreuves écrites, orales et/ou pratiques

- L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque module de formation constituant le bloc de compétences
- L'évaluation d'un bloc de compétences comprend l'évaluation des modules de formation et des compétences en stage
- L'évaluation des compétences acquises par les élèves est réalisée tout au long de la formation

## Modalités d'obtention du Diplôme

Pour obtenir le diplôme, les candidats doivent réussir les épreuves de certification qui valident les blocs de compétences et autres enseignements.

Les épreuves de certification s'organisent selon le référentiel de certification :

Bloc de compétence n°1 => Épreuve orale d'une durée de 25 minutes : dont 10 minutes de présentation et 15 minutes d'entretien avec le jury. Le candidat doit s'appuyer sur les fiches techniques qu'il aura réalisées en lien avec ces périodes des stages en structure d'accueil d'enfant de 0 à 3 ans.

Bloc de compétence n°2 => Épreuve écrite d'une durée de 1h30. Cette épreuve s'appuie sur l'expérience du candidat acquise en stage dans des structures d'accueil collectif d'enfant de 0 à 6 ans. Elle consiste en une série de questions auxquelles le candidat doit répondre.

Bloc de compétence n°3 => Épreuve orale d'une durée de 25 minutes où le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire. Les candidats disposent de 1h30 de préparation.

## Débouchés professionnels et évolution de carrière

L'Accompagnement Éducatif Petite Enfance peut se spécialiser en accédant à des formations

complémentaires telles que :

- le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité « Éducateur de jeunes enfants »
- le Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants (DEEJE)
- la Licence professionnelle « Métiers de la petite enfance »

## Public en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle. Pour toute demande concernant l'accueil d'une personne en situation de handicap, veuillez nous contacter à l'adresse mail suivante :referent